

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'IBA – 12/06/2024 – 10H00

I. Composition du bureau

La séance est ouverte à 10h00 sous la présidence de Saint-Denis SA (représentant permanent : M. Pierre Mottet), Président du Conseil d'Administration.

Conformément aux statuts, le Président désigne le secrétaire. Le Président désigne en cette qualité Monsieur Christian Matton (qui est le Chief Legal Officer de la Société).

En vertu de l'article 26 des statuts, il revient à l'Assemblée générale de désigner deux scrutateurs.

Il a été procédé à la désignation de deux scrutateurs (qui présentent leur carte d'identité au secrétaire) :

- Jean-Paul Vanquaethem; et
- Frédéric Ropsy.

II. Constatation du respect des formalités de convocation

Après avoir souhaité la bienvenue aux actionnaires, le Président rappelle que, cette année, les modalités de la tenue de de l'Assemblée générale ont été adaptées, laissant le choix de participer physiquement mais également de manière interactive.

Le Président constate que les formalités de convocation à la présente Assemblée Générale Ordinaire ont été remplies.

Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément aux articles 7:128 et suivants du Code des Sociétés et des Associations, par des **annonces** insérées dans :

- le Moniteur Belge du 10 mai 2024,
- l'Echo du 10 mai 2024, et
- GlobeNewswire le 10 mai 2024.

Les pièces justificatives sont consignées et annexées au procès-verbal de la présente Assemblée en [annexe 1](#).

III. Liste des présences et constatation du respect des formalités d'admission

La présente Assemblée Générale, étant une Assemblée Générale Ordinaire, délibère valablement quel que soit le nombre de titres représentés.

Le nombre d'actions admises au vote est compté.

A cette fin, le Secrétaire a établi la **liste des présences**. Cette liste comprend tous les actionnaires ayant satisfait aux formalités d'admission telles que décrites dans les convocations, c'est-à-dire les actionnaires qui ont fait la preuve du nombre d'actions dont ils étaient propriétaire à la Date d'Enregistrement (étant le 29 mai 2024) et dont la notification d'intention de participer (ou la procuration) est parvenue à la Société au plus tard le jeudi 6 juin à 16h00.

Il ressort de la **liste des présences** ainsi dressée que sont valablement admises à participer à l'Assemblée générale et à prendre part au vote :

- **13.142.095 actions** (correspondant à 22.416.443 droits de vote, compte tenu du droit de vote double attaché aux actions nominatives inscrites depuis au moins deux ans de façon ininterrompue au nom de leur titulaire dans le registre nominatif)
- sur un **total de 30.282.218 actions émises**, soit un quorum de 54,73% (arrondi à la deuxième décimale).

La liste des présences restera annexée au présent procès-verbal en [annexe 2](#).

Les **procurations et formulaires de vote par correspondance** qui sont parvenus à la Société au plus tard le jeudi 6 juin à 16h00, ainsi que les **attestations d'enregistrement des actions**, resteront également annexés au présent procès-verbal en [annexe 3](#).

IV. Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

1. **Présentation et prise d'acte des comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023**
Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.
2. **Présentation et prise d'acte du rapport de gestion sur les comptes annuels et comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2023**
Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.
3. **Présentation et prise d'acte du rapport du commissaire sur les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023**
Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.
4. **Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023**
Proposition de décision : Approbation.
5. **Approbation de l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration, à savoir :**
 - Affectation à la réserve légale : non applicable étant donné que l'exercice 2023 se clôture par une perte de l'exercice.
 - Distribution d'un dividende, conformément à la politique de la Société en matière de dividende. Dividende proposé : 0.17 EUR par action (soit approximativement 5 millions EURO au total) ;
 - Affectation aux autres réserves (à savoir, réserve pour actions propres) à concurrence d'un montant de 134.762.179,98 EUR ; et
 - Report du solde à l'exercice suivant, soit un bénéfice à reporter de 4.960.844,29 EUR.

Proposition de décision :
Approbation.
6. **Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023**
Proposition de décision : Approbation.

7. **Décharge à chaque administrateur pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023**

Proposition de décision : Approbation.

8. **Décharge au commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers (PwC) Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par M. Romain Seffer, pour l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice social 2023.**

Proposition de décision : Approbation.

9. **Renouvellement du mandat de trois administrateurs, étant :**

- M. Yves Jongen, Administrateur Interne,
- Nextstepefficiency SAS, 832.724.835 RCS Lyon, représentée par Mme. Christine Dubus, Administratrice Indépendante,
- M. Dr. Richard A. Hausmann, Administrateur Indépendant,

Renouvellement de leur mandat pour un terme de trois ans, expirant à l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2027. Leur mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société.

Proposition de décisions :

- M. Yves Jongen, Administrateur Interne

Approbation

- Nextstepefficiency SAS, 832.724.835 RCS Lyon, représentée par Mme. Christine Dubus, Administratrice Indépendante,

Approbation

- M. Dr. Richard A. Hausmann, Administrateur Indépendant,

Approbation

10. **Nomination d'une administratrice sur proposition de la IBA Foundation, BE 0803.901.356 pour un terme d'un an, expirant à l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2025 :**

- MuchI SRL, BE 0824227212, représentée par Mme. Muriel De Lathouwer, Administratrice sur proposition de la IBA Foundation,

Proposition de décision :

Approbation

11. **La directive (UE) 2022/2464 du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) n° 537/2014, les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (« CSRD ») requiert l'exécution d'une mission d'assurance limitée sur les informations en matière de durabilité. Dans l'attente de la transposition de cette directive européenne en droit national, l'assemblée générale nomme le cabinet de révision PricewaterhouseCoopers (PwC) Réviseurs d'Entreprises SRL pour effectuer cette mission sur les informations en matière de**

durabilité. Le cabinet de révision PricewaterhouseCoopers (PwC) Réviseurs d'Entreprises SRL nomme M. Romain Seffer en qualité de représentant permanent. Cette mission sera considérée comme la mission légale telle qu'elle sera prévue par la loi transposant le CSRD une fois que celle-ci sera promulguée.

*Proposition de décision :
Approbation*

- 12. Pouvoirs aux fins d'exécuter les décisions qui précèdent, en ce compris la rédaction, la signature et le dépôt de tout document auprès de toute autorité ou administration compétente**

*Proposition de décision :
Approbation de l'octroi de tous pouvoirs à chaque administrateur ainsi qu'à M. Christian Matton, Mme. Valérie Van Impe, Mme. Céline Loriaux et Mme. Marie Gahylle, chacun avec pouvoir d'agir individuellement et de subdéléguer, aux fins de mettre en œuvre les décisions qui précèdent, en ce compris la rédaction, la signature et le dépôt de tout document auprès de toute autorité ou administration compétente (en ce compris les formalités de publication).*

V. Délibérations et votes

• Points 1 à 3 de l'ordre du jour

Monsieur Olivier Legrain (CEO) expose les activités et perspectives de la Société en termes de produits, de segments et de marché.

Madame Soumya Chandramouli (CFO) commente les comptes relatifs à l'exercice social clôturé le 31/12/2023, ainsi que le rapport de gestion sur ces comptes.

Monsieur Olivier Legrain (CEO) poursuit son exposé concernant les activités de la Société.

Les points 1 à 3 de l'ordre du jour ne requièrent pas de prise de décision et ne sont donc pas mis au vote.

Questions éventuelles des actionnaires. Le Président donne la parole aux actionnaires qui souhaitent poser des questions. Monsieur Olivier Legrain, Madame Soumya Chandramouli et les Administrateurs répondent à chaque question.

L'assemblée générale en prend acte.

Le Président demande s'il y a des questions sur le rapport du commissaire.

Il n'y en a pas.

• Point 4 de l'ordre du jour : Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **22.415.143 voix pour ;**
- **0 voix contre ; et**

- **1.300 abstentions.**

Ces comptes sont donc approuvés par l'Assemblée à concurrence de **100%** des voix.

Une copie des **comptes annuels** tels qu'approuvés par l'Assemblée est annexée au présent procès-verbal en **annexe 5** et une copie des **comptes consolidés** est annexée au présent procès-verbal en **annexe 4**.

• **Point 5 de l'ordre du jour : Approbation de l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration**

Le résultat de l'exercice 2023 se clôture par une perte de l'exercice.

Le conseil d'administration propose la distribution d'un dividende à hauteur de 0,17 EUR par action soit approximativement 5 millions EUR (le nombre d'actions émises étant de 30.282.218). Le conseil d'administration propose de reporter le solde du bénéfice à l'exercice social suivant : c'est-à-dire un montant de 4.960.844,29 EUR.

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **22.414.943 voix pour ;**
- **200 voix contre ; et**
- **1.300 abstentions.**

L'affectation du résultat est approuvée par l'Assemblée à concurrence de plus de **99,99%**.

• **Point 6 de l'ordre du jour : Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023**

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **19.526.811 voix pour ;**
- **2.888.332 voix contre ; et**
- **1.300 abstentions.**

Le rapport de rémunération est approuvé par l'Assemblée à concurrence de **87,11%** (arrondi à la deuxième décimale).

Conformément à l'article 7:149, dernier alinéa, du CSA, le vote sur ce point de l'ordre du jour est consultatif. La Société explique dans le rapport de rémunération suivant (année N+1) la manière dont le vote de l'assemblée générale de l'année N a été pris en compte.

• **Point 7 de l'ordre du jour : Décharge à chaque administrateur pour l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023**

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **22.341.470 voix pour ;**
- **73.573 voix contre ; et**
- **1.400 abstentions.**

La décharge est donc accordée à chaque administrateur par l'Assemblée à concurrence de **99,67%** (arrondi à la deuxième décimale).

- Point 8 de l'ordre du jour : Décharge au commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers (PwC) Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par M. Romain Seffer, pour l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice social 2023.

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **22.058.735 voix pour ;**
- **0 voix contre ; et**
- **1.300 abstentions.**

La décharge est donc accordée au commissaire par l'Assemblée à concurrence de **100%** (arrondi à la deuxième décimale).

- Point 9 de l'ordre du jour : Renouvellement du mandat de trois administrateurs

- **M. Yves Jongen, Administrateur Interne,**

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **19.521.803 voix pour ;**
- **2.866.362 voix contre ; et**
- **28.278 abstentions.**

→ Le renouvellement du mandat M. Yves Jongen est donc approuvé par l'Assemblée à concurrence de **87,20** (arrondi à la deuxième décimale).

- **Nextstepefficiency SAS, 832.724.835 RCS Lyon, représentée par Mme. Christine Dubus, Administratrice Indépendante,**

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **19.582.856 voix pour ;**
- **2.805.218 voix contre ; et**
- **28.369 abstentions.**

→ Le renouvellement du mandat de Nextstepefficiency SAS représentée par Mme. Christine Dubus est donc approuvé par l'Assemblée à concurrence **87,47%** (arrondi à la deuxième décimale).

- **M. Dr. Richard A. Hausmann, Administrateur Indépendant,**

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **19.582.856 voix pour ;**
- **2.805.309 voix contre ; et**
- **28.278 abstentions.**

→ Le renouvellement du mandat de Dr. Richard A. Hausmann est donc approuvé par l'Assemblée à concurrence de **87,47%** (arrondi à la deuxième décimale).

Conformément à la proposition de vote, le mandat de ces trois administrateurs est donc renouvelé pour un terme de trois ans, expirant à l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2027.

Leur mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société.

- Point 10 de l'ordre du jour : Nomination d'une administratrice sur proposition de la IBA Foundation, BE 0803.901.356 pour un terme d'un an, expirant à l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2025 :

- **MucH SRL**, BE 0824227212, représentée par Mme. Muriel De Lathouwer, Administratrice sur proposition de la IBA Foundation,

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **19.592.805 voix pour ;**
- **2.822.338 voix contre ; et**
- **1.300 abstentions.**

- ➔ La nomination de la nouvelle administratrice, MucH SRL, représentée par Mme. Muriel De Lathouwer, est approuvée à concurrence de **87,41%** (arrondi à la deuxième décimale).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social qui sera clôturé le 31 décembre 2024.

- Point 11 de l'ordre du jour : Fixation La directive (UE) 2022/2464 du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) n° 537/2014, les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (« CSRD ») requiert l'exécution d'une mission d'assurance limitée sur les informations en matière de durabilité. Dans l'attente de la transposition de cette directive européenne en droit national, l'assemblée générale nomme le cabinet de révision PricewaterhouseCoopers (PwC) Réviseurs d'Entreprises SRL pour effectuer cette mission sur les informations en matière de durabilité. Le cabinet de révision PricewaterhouseCoopers (PwC) Réviseurs d'Entreprises SRL nomme M. Romain Seffer en qualité de représentant permanent. Cette mission sera considérée comme la mission légale telle qu'elle sera prévue par la loi transposant le CSRD une fois que celle-ci sera promulguée.

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **22.414.943 voix pour ;**
- **200 voix contre ; et**
- **1.300 abstentions.**

- ➔ La nomination du cabinet de révision PricewaterhouseCoopers (PwC) Réviseurs d'Entreprises SRL pour effectuer cette mission sur les informations en matière de durabilité est donc approuvée à concurrence de plus de **99,99%**.

- Point 12 de l'ordre du jour : Pouvoirs aux fins d'exécuter les décisions qui précèdent, en ce compris la rédaction, la signature et le dépôt de tout document auprès de toute autorité ou administration compétente

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :



- **22.414.843 voix pour ;**
- **200 voix contre ; et**
- **1.400 abstentions.**

→ Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales sont donc accordés par l'Assemblée à chaque administrateur ainsi qu'aux mandataires spéciaux (M. Christian Matton, Mme Valérie Van Impe et Mme Céline Loriaux) à concurrence de plus de **99,99%**.

Autres questions éventuelles des actionnaires. Le Président donne à nouveau la parole aux actionnaires. Il n'y a plus aucune question.

Aucun point particulier ne restant à débattre par l'Assemblée et aucune question n'étant restée sans réponse, le Président clôture cette Assemblée.

La séance est levée à 11h45.



ANNEXES AU PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2024

1. Avis de convocation et justificatifs

- Convocations du 10/05/2024
- Modèle de procuration
- Formulaire de vote à distance
- Publication des convocations au M.B. du 10/05/2024
- Publication par encart dans l'Echo du 10/05/2024
- Publication via GlobeNewswire le 10/05/2024

2. Liste des présences et des votes

Tableau Excel signé par le Président : tableau complété en séance contenant les votes.

3. Procurations, formulaires de vote et attestations d'enregistrement des actions

Documents parvenus à la Société au plus tard le jeudi 6 juin 2024 à 16h.

4. Comptes consolidés au 31/12/2023

Y compris :

- Rapport de gestion sur les états consolidés
- Rapport du commissaire sur les états consolidés
- Rapport de rémunération

5. Comptes annuels au 31/12/2023

Y compris :

- Rapport de gestion
- Rapport du commissaire

6. Communiqué de presse du 21/03/2024 relatif aux résultats FY 2023

7. Euroclear – Registre nominatif à la Date d'Enregistrement (le 29/05/2024) à minuit

*

* *